



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°13
Mars 2009

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 26/03/2009



SNUipp-FSU



Une dynamique solidaire



MOUVEMENT 2009 : NON A LA REMISE EN CAUSE DE L'ÉQUITÉ ET DE LA TRANSPARENCE ! MOBILISONS-NOUS ! SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION

Les syndicats du premier degré de la Haute-Garonne SNUipp, SE, SGEN, SUD, CGT et FO se sont réunis le 18 mars 2009.

C'est unanimement qu'ils ont condamné les atteintes aux droits syndicaux et la remise en cause de l'équité et de la transparence que contient la circulaire sur la mouvement 2009.

Selon la volonté ministérielle, la circulaire mobilité (B.O n° 7 du 6/11/08) impose désormais un cadrage académique du mouvement avec de nouvelles règles de mutation intra départementales communes à tous les départements. Dans notre département, la circulaire sur la mouvement se traduit par des évolutions profondément négatives pour les personnels que nos organisations dénoncent fortement :

- ◆ Une mobilité de plus en plus contrainte et de moins en moins choisie
- ◆ Une multiplication des postes à profil attribués hors

barème

- ◆ Une remise en cause du paritarisme et du droit des personnels à l'équité et à la transparence

Cette circulaire s'inscrit dans la logique de rapports très récents relatifs à la fonction publique visant à réduire les droits des personnels par une gestion de plus en plus individualisée des carrières. Cela doit également être mis en lien avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a pour objectif direct la suppression de dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires.

Nos organisations décident d'interpeller solennellement l'IA (lire p.2). Elles proposent aux personnels de signer massivement la pétition (p.4) qu'elles remettront à l'Inspecteur d'académie avant la CAPD du mouvement.

Notre action départementale s'inscrit dans le cadre de mobilisation nationale visant à obtenir la réécriture de la circulaire sur la mobilité.

Les syndicats mettent en place un outil d'entraide pour le mouvement

L'IA ayant décidé unilatéralement de supprimer l'intention de participer au mouvement, les personnels vont devoir faire leurs vœux en grande partie en aveugle. Les syndicats ont donc décidé de mettre en place un formulaire en ligne pour recenser les postes **effectivement** susceptibles d'être vacants (Voir page 3)

Page 2 et 3 : Lettre ouverte à l'Inspecteur d'académie - Site d'entraide pour le mouvement

Page 4 : Pétition unitaire

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cépière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 - ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix: 0,40 € Bimensuel

LETTRE OUVERTE A L'IA

SNUipp-FSU
SE-UNSA
SUD Éducation
SGEN-CFDT
Snudi FO
CGT Éducation

Toulouse, le 18 mars 2009

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
De la Haute-Garonne

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La note de service parue au B.O du 6 novembre 2008 sur la mobilité a pour objectif de cadrer fortement l'ensemble des mouvements départementaux tant au niveau du barème que des modalités et du calendrier.

Cette note doit être mise en lien avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a notamment pour effet direct les suppressions massives d'emplois de fonctionnaires. Elle s'inscrit également dans la logique de rapports et de projets très récents relatifs à la fonction publique visant à réduire les droits des personnels par une gestion de plus en plus individualisée des carrières.

Ce texte, comme les traductions académique et départementale qui en ont été faites aboutit selon nous à des évolutions et effets pervers que nous dénonçons :

- Une mobilité de plus en plus contrainte et de moins en moins choisie.
- Une multiplication des postes à profil attribués hors barème.
- Une remise en cause du paritarisme et du droit des personnels à l'équité et à la transparence.
- Une volonté « d'économies d'échelle » au détriment d'une gestion de proximité.

La manière dont vous déclinez les nouvelles modalités du mouvement dans le département limiteront les possibilités de mobilité de la grande majorité des personnels en augmentant significativement le nombre de postes fléchés et les postes à profil.

Au-delà de cet aspect, nous nous élevons fortement contre la multiplication des postes à profil attribués hors barème. Directeur d'établissement spécialisé, postes en établissement pénitentiaire, référents de scolarité, postes en UPI, coordonnateur AVS - Animateur AVS, postes CDOEA pour l'enseignement spécialisé, classes relais, directeur d'école d'application, directeur d'école à décharge complète, animateur informatique, animateur langue, animateur sciences, animateur CADP, secrétariat de comité exécutif RAR, conseiller pédagogique, poste SPEA, la liste est longue. Jusqu'à présent, après l'avis favorable de la commission, l'affectation sur ces postes qui étaient en bien moins grand nombre, prenait en compte le barème. Dorénavant l'avis ne sera plus donné sur une fonction à exercer (par exemple conseiller pédagogique) mais sur « l'adéquation » avec un poste précis (le poste de conseiller pédagogique généraliste d'HG...) ! Le barème ne sera donc plus pris en compte et vous nommerez de fait à votre convenance. Vous comprendrez que nous refusions cette évolution et vous demandions de revenir aux modalités antérieures.

La suppression de la consultation de la CAPD pour valider la circulaire du mouvement pose également problème. Dans certains départements de l'académie et ailleurs, celle-ci est ou sera réunie. La simple réunion d'un groupe de travail est insuffisante. Nous vous demandons une égalité de traitement de notre département sur ce plan et de réunir cette CAPD.

Nous pensons que les commissaires paritaires ont tout leur rôle à jouer dans les opérations du mouvement, nous vous demandons donc de suspendre la publication du projet.

La nomination sur les 150 postes de « rompus de circonscription » et celle des collègues qui n'auront pas obtenu de postes suite à l'unique phase du mouvement réclament de notre point de vue transparence et intervention des représentants du personnel.

Lors du Groupe de Travail académique, nous avons soulevé la nécessité de maintenir dans les éléments du barème l'ancienneté sur le poste. A l'issue de cette réunion, une issue positive à cette demande semblait possible. Or il n'en a rien été au final en Haute-Garonne, alors que le maintien de ce critère a été entériné dans d'autres départements. Nous réitérons avec force cette demande.

Nous demandons également avec force la réintroduction d'une formulation explicite de vœux pour la « phase

d'ajustement » (ex 2^{ème} phase). Cela existait auparavant et permettait notamment aux jeunes collègues de réajuster leurs demandes au regard de l'évolution du mouvement.

Nous voudrions réaffirmer enfin que ces modifications reflètent une volonté « d'économies d'échelle » préjudiciable à une gestion de proximité.

Une préoccupation constante du ministère dans la période est de permettre des suppressions d'emplois de personnels administratifs. Le calendrier du mouvement étant académique, les modalités l'étant également pour l'essentiel, on imagine sans mal à court terme une mutualisation au niveau de l'académie (comme c'est déjà la cas pour la gestion des retraites par exemple) qui permettrait des coupes claires dans le personnel administratif des IA.

Malgré nos interventions multiples dans les groupes de travail, vous n'avez jusqu'alors accepté que des modifications à la marge de votre note sur la mobilité. Même la période de saisie des vœux n'a pu être modifiée alors qu'elle se déroule en grande partie pendant les vacances de printemps, période fort peu propice pour vérifier auprès des écoles la réalité d'un poste susceptible d'être vacant (Certains départements ont fait le choix –qui n'a pas été le vôtre– d'élargir la période des vœux).

C'est selon nous un bien mauvais signal envoyé à la profession et à ses organisations représentatives.

Notre démarche commune n'a d'autre but que de réaffirmer l'importance du paritarisme et de la pleine prise en compte des droits des personnels pour le bon fonctionnement des structures de l'École Publique.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de tout notre attachement au Service Public d'Éducation

Pour les organisations syndicales signataires

Christian Bélinguier SNUipp-FSU

Jean-Christophe Nef SE-UNSA

Guillaume Subra SUD Éducation

Alex Dessens SGEN-CFDT

Corinne Vaultot CGT Éduc'action

Christophe Lalande SNUDI-FO

LES SYNDICATS CRÉENT UN OUTIL D'ENTRAIDE POUR LE MOUVEMENT

L'IA ayant décidé unilatéralement, et malgré notre total désaccord, de supprimer l'intention de participer au mouvement, l'administration n'a pas établi de liste de postes susceptibles d'être vacants contrairement aux années précédentes.

Comme si cela ne suffisait pas, il a, de plus, et malgré notre vive opposition, imposé un calendrier de saisie des vœux en grande partie situé sur les vacances de printemps.

Difficile dans ce cas de vérifier si le poste est vraiment susceptible d'être vacant, les contacts avec les écoles étant très limités dans le temps.

Conséquences de ces nouvelles modalités : les choix de l'administration entraîneront une inégalité de traitement - les informations n'étant pas accessibles à tous - et de nombreux personnels devront établir une liste de vœux en grande partie en aveugle.

Les syndicats ont donc décidé de mettre en place un **FORMULAIRE EN LIGNE** pour recenser les postes effectivement susceptibles d'être vacants. Pour que cet outil d'entraide en soit un, chacun comprendra qu'il faut un maximum d'inscriptions sur le formulaire pour que ce dispositif permette d'aider vraiment la profession par la publication d'une liste de postes susceptibles d'être vacants.

ATTENTION : Nous n'aurons pas les moyens de vérifier les informations. Elles dépendront donc de la bonne foi de celles et de ceux qui se déclareront sur le site.

Vous trouverez sur le lien <http://spreadsheets.google.com/embeddedform?key=pvuq7yYJsi7DFy5RotC3AHQ> ou sur le site <http://31.snuipp.fr> le formulaire permettant d'indiquer son intention de participer au mouvement.



SNUipp-FSU

LE MOUVEMENT DOIT ÊTRE TRANSPARENT ET ÉQUITABLE !

Le ministère a décidé de publier une note de service cadrant les mouvements départementaux malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de reporter cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Ce que nous dénonçons alors se vérifie aujourd'hui :

- **le paritarisme connaît un recul important.** Dans de nombreux départements, il n'y a pas eu de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont parfois connu des bouleversements, ou, quand elles ont eu lieu et abouti à des compromis acceptables par tous, les Recteurs ont préféré imposer une uniformisation académique.

- **les postes à profil se multiplient** et cela conduit parfois à dénier les conditions requises pour être affecté sur certains postes (directions d'école, CPC par ex.). Les définitions de profil sont parfois choquantes comme celles des postes de direction,

- **des règles, calquées sur le second degré, sont imposées** et conduisent dans certains départements à des injustices flagrantes comme celles concernant les rapprochements de conjoints,

- certaines règles concernant les néo titulaires bloquent les possibilités de mobilité des personnels notamment des actuels T1, T2 ou T3.

- **l'intention de publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel se confirme.**

Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle est forte parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous vous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence.

Nous exigeons

Au plan national :

- la suspension de l'application de la note 2009 pour ce qui est de la publication des résultats sans contrôle des délégués du personnel,
- l'ouverture dès maintenant d'une réelle concertation pour la préparation de la note 2010 s'appuyant sur un bilan des règles mises en œuvre.

Au plan départemental :

- La réunion d'une CAPD pour valider les modalités du mouvement et la circulaire.
- L'information sur les résultats après la tenue de la CAPD sur le mouvement
- Le retour dans le « droit commun du mouvement » pour les postes « à profil » qui se multiplient, et la prise en compte du barème comme auparavant pour l'affectation sur ces postes.
- Le maintien de l'ancienneté sur le poste dans les éléments du barème.
- La réintroduction d'une formulation écrite de vœux pour la 1^{ère} phase d'ajustement (ex deuxième phase du mouvement).
- Le contrôle paritaire sur les affectations sur les postes de « rompus de circonscription ».

École :

Ville :

Département :

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature